



MAIRIE - INFOS

La lettre d'information municipale : 2021/7

Saint Bonnet de Bellac, le 27 mai 2021

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Dans ce nouveau Mairie-infos, il sera encore, bien entendu, question de COVID et de confinement -déconfinement.

Vous y trouverez également des informations concernant la tenue des deux derniers conseils municipaux qui recoupent des sujets déjà traités, car le conseil du 15 avril était principalement consacré au vote du budget et celui-ci entérine financièrement des projets déjà en cours.

La République est fondée sur la démocratie représentative et de ce fait la vie démocratique est ponctuée d'élections.

En 2021, il s'agit des élections qui verront la mise en place de nouvelles mandatures au Conseil Départemental de la Haute-Vienne et au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

La crise sanitaire nécessite la mise en place de mesures de sécurité afin que chacun d'entre nous puisse exercer sereinement son devoir de citoyen, c'est à dire voter.

Vous verrez également, si vous ne le savez pas déjà, que le conseil municipal a souhaité honorer la mémoire de notre ancien maire, maire honoraire, Louis Germaneau, « Lili ».

En matière d'hommage, ayons une pensée pour Napoléon Bonaparte dont on célèbre le bicentenaire de la mort ; son œuvre administrative et institutionnelle est encore d'actualité.

Aujourd'hui, 27 mai, nous commémorons aussi le 78^{ème} anniversaire de la création du conseil national de la Résistance par Jean Moulin, envoyé spécial du Général de Gaulle.

Enfin, un mot pour exprimer notre compassion envers les familles Henon et Rougier après la tragique disparition, il y a quelques jours, de nos jeunes concitoyens.

Bien cordialement.

Jean-Claude Boulle

In memoriam

Mardi 11 mai, la commune de Saint Bonnet est en deuil.

En quelques instants, quelques heures plus tôt, une famille entière, un jeune couple et leurs deux enfants, Zoé et Bastien (7ans et demi et 1 an et demi), ont perdu la vie sur la route, à 10 kms de chez eux.

Thierry Hénon, 27 ans, et Nadège Rougier, 30 ans, étaient venus s'installer en location à la Grande Parlière en décembre 2019.

Ils connaissaient tous deux la commune pour y avoir habité chacun en son temps.

Thierry Hénon avait fréquenté l'école de Saint Bonnet de 2003 à 2006.

La mairie, au nom de la commune et de ses habitants, a honoré les défunts et soutenu leurs familles.

Élections des 20 et 27 juin

Les 20 et 27 juin se tiendront les élections au conseil départemental (ex conseil général) et au conseil régional (les conseillers régionaux sont élus sur des listes établies par département).

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur et répondre aux préconisations gouvernementales, **les bureaux de vote seront installés dans la salle polyvalente.**

Cette installation permettra de mettre en œuvre les distanciations physiques nécessaires (1m50 entre chaque personne, sauf membres d'une même famille), limitation du nombre de personnes en même temps dans la salle, port du masque obligatoire bien sûr.

Les membres du bureau de vote sont en majorité déjà vaccinés. Pour les quelques-uns qui ne le sont pas, ils devront subir un test PCR 48 heures avant le scrutin et présenter bien entendu un test négatif pour exercer leur fonction.

Les électeurs ne se croiseront pas : ils entreront par la porte principale et sortiront par la porte de secours à l'arrière de la salle après avoir suivi le circuit balisé et marqué au sol.

Les conditions de sécurité seront donc maximales pour participer à ce scrutin.

Les **horaires** seront identiques à ceux précédemment pratiqués, de **8 h à 18 h.**

Exceptionnellement, il sera admis que deux procurations puissent être détenues par une même personne, les mandant et mandataire habitant la même commune.

Pour rappel :

- les bulletins de vote pour les élections au conseil départemental comportent 4 noms (2 titulaires et 2 suppléants)
- les bulletins de vote pour les élections au conseil régional comportent 14 noms

S'agissant de scrutins de listes de candidats, **tout nom rayé ou raturé, entraîne la nullité du bulletin de vote.**

Le rôle du Conseil départemental

- La gestion et l'entretien des collèges
- L'aide sociale (RSA, APA,...)
- L'aide à l'enfance (PMI, foyer d'accueil)
- L'entretien des routes départementales
- Le service départemental d'incendie
- L'aide aux communes (particulièrement importante en Haute-Vienne)
- L'aide aux clubs sportifs et culturels
- La gestion des archives départementales

Le rôle du Conseil Régional

- La formation professionnelle
- Le transport scolaire
- La gestion et l'entretien des lycées
- La gestion des transports régionaux (TER)
- L'aménagement du territoire (CPER)
- L'aide au développement économique
- Les aides à l'économie
- L'aide aux politiques culturelles
- L'environnement

Vaccination et COVID

Alors que la 3^{ème} vague est en nette voie de régression et que le déconfinement progressif se met en place, il convient de souligner l'effet déterminant de la vaccination.

Les études menées dans différents pays et notamment en Israël où plus de la moitié de la population a été vaccinée avec Pfizer-Biotech (5 000 000 d'Israéliens vaccinés sur 9 000 000 d'habitants) démontrent l'efficacité du vaccin qui limite considérablement la contamination d'une part et réduit les cas graves d'autre part.

En Israël, le taux de performance évalué sur la population réelle s'élève à 97% et préviendrait 100% de formes graves.

Par ailleurs, cela réduirait de 80% les cas asymptomatiques limitant aussi et ainsi la capacité de transmission.

SE FAIRE VACCINER, c'est SE PROTÉGER et PROTÉGER LES AUTRES.

À Saint Bonnet, la municipalité a mené plusieurs actions pour favoriser la vaccination en accélérant, conjointement avec l'hôpital de Bellac, la prise de rendez-vous, d'abord pour les plus de 75 ans, puis pour les plus de 70 ans, ensuite et enfin en informant les 60 ans et plus des possibilités de rendez-vous lorsqu'un stock supplémentaire de vaccins a été disponible fin avril.

Tous ont été informés personnellement par courrier distribué par nos soins.

À ce jour, pratiquement tous les plus de 70 ans sont vaccinés avec les deux doses (sauf ceux qui ont choisi de ne pas se faire vacciner).

Maintenant la vaccination est ouverte à tous et les doses arrivent en plus grand nombre.

Pour rappel, les inscriptions se prennent par téléphone au 05 55 47 20 30 ou sur internet via DOCTOLIB.

La contamination décroît, les hospitalisations aussi, mais chaque semaine compte encore malgré tout son lot de décès.

La vigilance est toujours de mise, les gestes barrières, la distanciation et le port du masque s'imposent encore pour plusieurs mois certainement si l'on veut que la vie qui reprend, continue.

L'élimination des déchets

Il semble utile de rappeler les différentes façons d'éliminer ses déchets.

À Saint Bonnet, il existe sur place, les 3 systèmes d'élimination liés à la nature des déchets produits.

1/ la collecte des déchets ménagers

Cette compétence est exercée depuis le début des années 2000 par la communauté de communes qui a choisi un prestataire, NCI.

La collecte est effectuée en porte à porte sauf pour quelques villages qui ont fait le choix d'avoir des containers collectifs.

2/ le tri sélectif en apport volontaire aux éco-points

Trois éco-points sont installés sur notre commune, l'un au croisement de la route nationale et de la route de Mézières, l'autre au carrefour du Pont Saint Martin et le 3ème est inclus dans la déchèterie. Chacun comporte 4 containers destinés à recevoir le verre, le papier, les emballages ménagers.

À noter que le dépôt sauvage au pied des containers est **INTERDIT** et susceptible d'amende.

3/ la déchèterie

Située route du Martinet (près du stade), elle permet de recevoir les déchets verts, les déchets métalliques, le bois, le carton, les déchets de maçonnerie (carrelage, béton, etc sauf le plâtre), l'électroménager, les huiles, pots de peinture, batteries...

Elle dispose d'un éco-point recevant le verre, le papier (journaux, magazines, livres...) et les emballages ménagers.

Depuis le 1er janvier 2021 et sa gestion par le SYDED, la déchèterie est ouverte SEULEMENT les APRÈS-MIDI, du mardi au samedi de 14 h à 17 h 15.

~~~~~

### Cérémonie du 8 mai 2021



Dépôt de gerbes au monument aux morts par une délégation restreinte du conseil municipal et des anciens combattants.

### Portiques



Les portiques de sécurité de la rue de l'Ancien Chai ont été installés fin avril par les employés municipaux.

## Les travaux du Conseil Municipal

### Conseil du 15 avril

**-Taux d'imposition :** pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Toutefois, l'année 2021 marque un tournant dans l'imposition des ménages au titre de la fiscalité locale. En effet, le gouvernement qui a décidé en 2017 de supprimer la taxe d'habitation payée par les ménages, a introduit, en 2021, un changement dans la répartition des ressources des collectivités territoriales que sont les départements, les communautés de communes et les communes.

La recette que représentait la taxe d'habitation pour les communes est remplacée par le transfert, au profit des communes, de la part de taxe foncière que percevaient les départements. La perte de la taxe foncière par les départements leur sera compensée par l'attribution correspondante par l'Etat d'un montant identique prélevé sur les recettes de TVA.

Concrètement, pour le moment, les communes ne perdent rien. Les 80% de contribuables exonérés de taxe d'habitation sont gagnants à ce titre et verront leur montant de taxe foncière inchangé puisqu'il résultera de l'addition des parts perçues précédemment par la commune et le département.

|                          | 2020 commune | 2020 département | 2021 commune |
|--------------------------|--------------|------------------|--------------|
| Taxe foncière (bâti)     | 18,85 %      | + 18,96 %        | = 37,81 %    |
| Taxe foncière (non bâti) | 65,46 %      |                  | 65,46 %      |

### **-Le budget principal :**

En fonctionnement, il s'élève en 2021 à **655 000 €** contre 637 807 € en 2020, soit une progression de 2,69%.

Les charges de personnel (207 215 €) en représentent 31,64 % et sont stables (209 036 €) par rapport à 2020.

Les charges financières, (les intérêts d'emprunt), 8 750 € contre 10 020 € en 2020 sont en diminution de 12,68%.

Notre auto-financement s'élèvera à 107 000 € contre 115 396 € en 2020.

Notre provision pour dépenses imprévues est de 29 600 € contre 15 300 € en 2020.

En investissement le budget s'élève à **575 449 €** contre 377 327 € en 2020. Les travaux de l'Eglise en représentent 49,19 % soit la moitié des dépenses.

Les dépenses de voirie s'élèvent à 68 000 €. Le gros des autres travaux et l'achat de matériel se monte à 49 400 € et cela concerne notamment :

- sanitaires et VMC à l'école - classe CE/CM pour 12 000 €
- installation des portiques rue de l'Ancien Chai pour 6 700 €
- réfection des trottoirs le long de la RN 147 au niveau de l'Etape pour 14 100 €
- travaux de voirie à La Daugerie, le Mas du Bost, l'impasse de la rue des Tilleuls et route Nationale pour 34 200 €
- travaux dans le logement au-dessus de l'épicerie pour 13 000 €
- travaux de l'église pour 283 100 €
- divers acquisitions de matériel informatique et autres pour 5 000 €
- restes à réaliser 2020 pour 16 700 €

Tous ces montants sont exprimés en TTC sachant que la commune récupère 80 % de la TVA payée.

### ***-Le budget d'assainissement***

La section d'exploitation s'équilibre à 38 976 €

La section d'investissement s'équilibre à 24 228 €

### ***-Subventions***

Les subventions allouées aux associations locales et aux associations caritatives départementales ou nationales représentent une somme de 2 800 €.

### ***-Travaux de l'Eglise***

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet Paugnat, architecte DPLG à Limoges avec un taux de rémunération de 8,5 %.

Mr Paugnat a déjà l'expérience de restauration-rénovation de plusieurs églises.

Une demande de subvention complémentaire auprès de l'Etat (DSIL) dans le cadre du prochain CRTE (contrat de ruralité et de transition écologique) a été votée.

### ***-Rénovation du logement au-dessus de l'épicerie***

Le projet a été acté et approuvé, cela concernera le changement des fenêtres du 1<sup>er</sup> étage, des travaux de plomberie et d'électricité, notamment la création d'une 2<sup>ème</sup> salle de bain (le logement comporte 5 chambres), l'installation d'une cuisine intégrée et la réfection des papiers, peintures et sols.

Ces derniers travaux seront exécutés par les employés municipaux.

Une demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL) a été votée.

### ***-Illuminations de Noël***

Le conseil a décidé, comme cela avait déjà été évoqué, de mettre des décorations de Noël dans les villages : en 2021, ce sera à Bel Air.

Une demande de subvention sera déposée auprès du SEHV.

### ***-Emprunts***

Le programme d'emprunt 2021 a été approuvé.

6 000 € à taux zéro auprès de la Caisse d'Epargne (le conseil départemental bonifie ces emprunts)

64 000 € de crédit relais qui seront remboursés à N+1 sur le fonds de compensation TVA (FCTVA) lorsque les travaux seront terminés.

98 000 € (maximum) pour financer le programme d'investissement 2021.

### ***-Participation aux frais de séjour des enfants domiciliés sur la commune***

Il s'agit de verser une participation financière aux familles dont les enfants partent en séjour de vacances au centre Adrien Roche de Meschers géré par le département.

### ***-Motion***

Motion adoptée contre le projet « Hercule » de transformation - scission d'EDF- projet initié par le Gouvernement à la demande de la Commission Européenne.

## **Informations du Maire au Conseil Municipal**

- Couverture de La Chapelle du Pont Saint Martin : suite à une demande de démoussage du toit auprès de deux entreprises, il s'avère que cette opération est trop compliquée et qu'il faudra refaire la couverture (devis d'un montant de 11 951,70 € HT pour 187 m<sup>2</sup>). L'urgence est de protéger la voûte du cœur, peut-être découvrir et bâcher en attendant la réalisation des travaux.

- Monument aux morts : prévoir la peinture des grilles et obus, le Conseil municipal se propose d'effectuer lui-même les travaux et Martine Chaput indique que son mari pourrait prêter une sableuse qui sera utilisée par les agents communaux pour les décaper.
- Ecole ouverte pendant le confinement : les enseignants ont été volontaires pour accueillir les enfants des soignants.
- Chemins de randonnée : si les conditions sanitaires le permettent, Joël Dechâtre, conseiller délégué, va mettre en place une commission idoine afin de faire avancer ce projet.

## **Conseil du 10 mai**

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 10 mai 2021, à la salle annexe, pour examiner quelques dossiers urgents.

**La Chapelle du Pont Saint-Martin** : des travaux de couverture sont nécessaires et leur réalisation urgente pour maintenir l'édifice « hors d'eau ». Le Conseil a validé la mise en œuvre de ce projet et a décidé de faire effectuer le raccordement de la Chapelle au réseau électrique. Le coût global est estimé à 14 000 €. Une subvention sera demandée au Conseil Départemental ainsi qu'une autorisation de commencer les travaux.

**Convention avec la Fondation du Patrimoine** : après avoir pris contact avec la Fondation du Patrimoine et sur les conseils de celle-ci, une convention globale de partenariat sera signée pour les travaux d'assainissement et d'embellissement de l'Eglise ainsi que pour les travaux de la Chapelle. Une souscription publique pourrait donc être lancée au cours de l'été ; les dons reçus seront abondés par la Fondation. Le conseil a adopté le projet de signature de ladite convention.

**Organisation du temps scolaire** : la semaine de 4 jours d'école avait été validée par l'Inspection académique en 2018 mais pour une durée de 3 ans seulement. Il convenait donc de demander le renouvellement de la dérogation pour la rentrée prochaine. Après avis positif du conseil d'école (parents d'élèves, enseignants et mairie) le conseil municipal a voté la demande de renouvellement de la semaine de 4 jours pour les 3 prochaines années scolaires.

**Dénomination de la salle polyvalente** : le maire a proposé au conseil municipal d'honorer la mémoire de son prédécesseur, Louis Germaneau, qui a effectué 43 années de mandat municipal dont 16 en tant qu'adjoint et 27 comme maire. Notre maire honoraire étant décédé en juin 2020, la crise sanitaire n'avait pas permis au conseil municipal de lui rendre un hommage officiel ; ce sera chose faite en donnant son nom à la salle polyvalente ainsi que l'a décidé le conseil municipal.

**Informations au conseil** : quelques informations ont été données par le maire concernant des travaux sur la route des Cros suite à un effondrement inopiné, la visite de l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre du chantier de l'église et la location à partir du 1<sup>er</sup> juin d'un logement au-dessus de la salle polyvalente.

Béatrice Jaussoin, conseillère municipale, a présenté un dossier concernant la lutte contre le frelon asiatique (voir le résumé page suivante).

## Le Frelon Asiatique (*Vespa Velutina nigrithorax*), un redoutable prédateur pour nos abeilles et notre biodiversité

Le frelon asiatique, communément appelé « frelon à pattes jaunes » fut introduit accidentellement au début des années 2000.

La **première découverte d'un nid** eut lieu en 2004 dans le Lot-et-Garonne.

Habitué au climat subtropical, il s'est bien acclimaté au climat tempéré européen, et depuis il ne cesse de progresser sur notre territoire et d'autres Etats européens.

Tout d'abord, voici les points qui vous permettent de distinguer le frelon asiatique (espèce invasive) et notre frelon européen (espèce endémique) qu'il faut savoir protéger.

### Frelon asiatique (*Vespa Velutina Nigrithorax*):

- Taille : plus petit que notre frelon européen, le frelon asiatique mesure 3 cm et 3,5 cm pour la reine.
- Couleurs : Thorax brun foncé avec de fines bandes jaunes orangées, les pattes sont jaunes d'où son surnom
- Particularité visible : capable de vol stationnaire
- Nid : en pleine lumière, avec des écailles concentriques, ouverture d'environ 4 cm sur le bas ou côté , peut se trouver à 10 mètres de hauteur

### Frelon Européen (*Vespa Crabro*) :

- Taille : plus large et de longueur variant de 3,5 cm pour la reine, 1,8 à 2,5 cm pour les ouvrières et 2,1 à 2,8 cm pour les mâles,
- Couleurs : jaune, roux et noir, avec présence de plus de jaune sur la partie arrière de l'abdomen,
- Nid : à l'obscurité (tronc d'arbre, grenier, cave, dans le sol...) ouverture d'environ 10cm.



Le frelon asiatique s'attaque aux abeilles ouvrières des ruches européennes (*Apis Mellifica*).

Les abeilles asiatiques savent se défendre contre le frelon asiatique en utilisant une méthode de défense appelée défense par hyperthermie. Elles s'agglutinent en masse sur un frelon, la température monte à 50°C, ce qui est fatal pour celui-ci.

Les abeilles européennes ne connaissent pas cette méthode et n'arrivent donc pas à se défendre,

Les abeilles butineuses constituent 80 % du régime alimentaire d'un frelon asiatique en ville et 45 % dans les campagnes. La prédation des frelons asiatiques stresse énormément nos abeilles et cela se ressent à la récolte et diminue la réserve d'hiver pour l'essaim. Il est aussi néfaste pour tous les autres insectes pollinisateurs sauvages et la biodiversité (papillons, guêpes, abeilles solitaires...)

Pour capturer, il se place en vol stationnaire à l'entrée d'une ruche ou patrouille au-dessus des fleurs fréquentées par les abeilles. Sa taille et ses grandes pattes lui permettent de saisir une abeille et de l'emporter. Il ne gardera de l'abeille que le thorax et en fera une boulette qu'il emportera pour nourrir les larves de sa colonie. Le pire, c'est qu'il est capable d'entrer dans une ruche et d'atteindre le couvain de nos abeilles.

Les nids sont cinq fois plus peuplés que ceux du Frelon d'Europe, plus de 13000 individus au cours de la saison (d'avril à novembre) et peuvent contenir à l'automne près de **2000 ouvrières** qui élèvent **au moins 500 futures fondatrices**. Toutes ne survivent pas à l'hiver...heureusement !!!

Les apiculteurs peuvent protéger les ruches avec des réducteurs d'entrée, des filets, des pièges, mais ces dispositifs ne sont pas suffisants.



## Pour lutter contre cet intrus, il convient d'agir ensemble.

Le piégeage de printemps permet de capturer les fondatrices.

Dès que les températures se situent entre 12 et 15 °C (vers mi-mars), ceux-ci peuvent être mis en place et durent 6 à 10 semaines. Il faut changer l'appât au moins tous les 8 à 10 jours, Celui-ci peut être composé de bière brune, sirop de cassis, vin blanc...

Les pièges doivent être posés entre 0,50m et 1,50m de hauteur, au soleil du matin.

Ces recommandations permettent de limiter la capture d'autres espèces mais peuvent être prolongées si les pièges se trouvent près d'un rucher.

Le piégeage peut être repris à l'automne, de mi-septembre à début décembre car durant cette période les reines et mâles quittent le nid, Les reines sont fécondées et en les piégeant nous empêchons celles-ci d'hiberner et ainsi, la construction d'un nid au printemps.

Les mâles, quant à eux, ne survivent pas à l'hiver.

**Une reine tuée, c'est un nid en moins !!!**

**Pour en savoir plus :**

<https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/guidefrelon.pdf>

Sur ce site, il y a le mode opératoire pour construire des pièges à frelons reconnus par UNAF (Union Nationale des Apiculteurs de France)

**La piqûre d'un frelon asiatique n'est pas plus dangereuse qu'une piqûre de notre frelon européen. La dangerosité s'avère existante selon l'endroit de la piqûre, le nombre et la capacité à chacun de réagir face au venin.**

**S'il est un peu tard maintenant pour poser des pièges, il n'est pas trop tard pour commencer à fabriquer ceux pour l'automne !!!!**

## La parole à l'Espérance Sportive



*Triste saison 2020/2021.....Avec un premier coup d'arrêt, le 29 octobre 2020 et seulement 6 matchs joués, le Gouvernement et la FFF ont mis fin à tout espoir de reprendre le championnat, le 23 mars 2021 pour crise persistante du COVID 19. Du coup, saison blanche et l'équipe restera en « départemental 3 ».*

*Malgré cette période difficile, l'équipe a maintenu quelques entraînements au stade. En fonction des restrictions sanitaires, les joueurs se sont entraînés individuellement.*

*L'équipe dirigeante remercie et félicite le coach, Régis, le capitaine Thomas et tous les joueurs pour leur dévouement et leur détermination à repartir du « bon pied ».*

*Nous remercions aussi la municipalité et les employés municipaux pour avoir continué à assurer l'entretien au stade.*

*Les dirigeants regrettent de ne pouvoir donner de date pour les festivités à venir, mais seront fiers d'organiser, dès la mi-juin en plein air et si les règles sanitaires le permettent, l'assemblée générale et de recevoir tous les bénévoles du club et tous les joueurs fringants !....*

*En attendant de se retrouver mi-août autour du cochon grillé.... sportez-vous bien.*

*Le Président, Pascal Joly.*

## Journée Nationale de la Résistance

Aujourd'hui, 27 mai 2021, nous célébrons le 78<sup>ème</sup> anniversaire de la création du CNR, le Conseil National de la Résistance.

En effet, le 27 mai 1943, sous l'autorité de Jean Moulin, envoyé spécial du Général de Gaulle, se réunissaient à Paris au 48 rue du Four, les 8 principaux mouvements de la résistance intérieure, les 6 principaux partis politiques de l'époque et 2 syndicats (CGT et CFTC) qui décidaient d'unir leurs forces pour lutter ensemble contre l'occupant et pour préparer l'avenir du Pays.

C'est ainsi que naîtra le programme du CNR qui succédera au comité d'experts mis en place en 1942 par Jean Moulin. Ce programme adopté par l'assemblée constituante réunie à Alger en 1944 par Le Général de Gaulle sera mis en œuvre à la Libération par le Gouvernement de ce dernier. Parmi les principales mesures, citons, la création de la sécurité sociale et la mise en place des indemnités de chômage, les régimes de retraites pour tous les salariés, la nationalisation des groupes énergétiques, ainsi que les groupes industriels et banques ayant collaboré avec l'ennemi, un programme culturel, .etc

Jean Moulin, héros de la résistance sera arrêté à Lyon, sur dénonciation, quelques semaines après la création du CNR, il mourra le 8 juillet 1943 après avoir été torturé et sans avoir parlé.

## Hommage à Napoléon Bonaparte



Il y a 200 ans, le 5 mai 1821, Napoléon 1<sup>er</sup> mourait à 52 ans, en exil, sur l'île de Sainte-Hélène.

Général à 24 ans, 1<sup>er</sup> Consul à 30 ans, il est sacré empereur à 35 ans. Napoléon aura marqué son époque par une vie fulgurante, l'art militaire par son génie stratégique et tactique, notre vie nationale par la mise en place de réformes administratives et institutionnelles qui existent encore et régissent toujours notre quotidien.

Le code civil, le code pénal, l'organisation des départements et les fonctions de préfet, la Banque de France, le Conseil d'Etat, les lycées, la légion d'honneur, et bien d'autres choses sont le fruit des réformes mises en place par Napoléon dont on se souvient surtout pour son épopée militaire.

On a aussi tendance à oublier que Napoléon consolida bien des acquis de la Révolution, et en particulier les principes d'égalité contenus dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le mérite était reconnu et pouvait alors servir « d'ascenseur social ».

Napoléon était un soldat et vivait avec ses soldats. Ses généraux étaient accessibles aux simples grognards. Sa popularité tenait à ses victoires mais aussi à sa proximité.

Certains, actuellement, lui reprochent d'avoir rétabli l'esclavage aux Caraïbes et en Louisiane mais peut-on juger avec les yeux d'aujourd'hui ce qui se pratiquait il y a 200 ans ? Les turcs et les arabes de l'empire Ottoman avaient aussi des esclaves, noirs et européens.

On lui reproche aussi ses guerres, mais on oublie aussi qu'à plusieurs reprises ce sont les coalisés emmenés par les anglais qui rompirent les traités de paix conclus avec et par Napoléon.

Oui, le « petit corse » fût un grand Homme, il honore la France et il est reconnu comme tel dans de nombreux Pays et même en Angleterre sa pire ennemie.